



Option à la nationalité française

Par **RIMKA**, le **03/02/2008 à 12:39**

Marié à un conjoint Français depuis bientôt un an, je suis titulaire à ce titre d'une carte de séjour qui me permet une présence régulière en France en travaillant et en disposant d'un bail à loyer. rnJe compte, au terme du délais probatoire légal, opter pour la nationalité française.rnCependant, avant de vivre régulièrement en France j'ai dû circuler sous une fausse identité étrangère, pendant deux ans et demi. rnDans le cours de cette période, j'ai été appréhendé par la police qui a relevé mes empreintes digitales sous cette fausse identité.rnMa préoccupation est la suivante : En optant pour la nationalité française sous ma véritable identité, ne risquerai-je pas d'encourir un refus ou une peine si les autorités découvraient que j'ai fraudé auparavant sur mon identité pour me maintenir sur le sol français ? rnDans l'affirmative, quel recours devrai-je entreprendre ?rnMerci de m'aider à me libérer de ce cas de conscience.